Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande formulée par Monsieur Jean-Claude GRANIER, Directeur de la Société GRANIER INDUSTRIE DE LA PIERRE dont le siège social est situé 48230 - ESCALEDES, en vue :

- **le renouvellement d'autorisation d'exploiter** la carrière située au lieu-dit «Cabrières et Bertenas » à ROSIS, relevant des rubriques n° 2510-1 (*exploitation de carrières*), 1434 (*installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables, installation de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant supérieur ou égal à 5 m³/h mais inférieur à 100 m³ /h*), 4734-2 (*produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes ; gazoles ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement*) 2517 (*station de transit de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes, la superficie de l'aire de transit étant supérieure à 5000 m² mais inférieure ou égale à 10 000 m²*).

Cette demande sera soumise à une enquête publique d'une durée de 31 jours consécutifs, du mardi 11 juin 2019 (9 h) au jeudi 11 juillet 2019 (17 h).

Monsieur Bernard DELBOS, Architecte DPLG, ethnologue, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le responsable du dossier auprès duquel des informations peuvent être demandées est Monsieur Jean-Claude GRANIER , téléphone : 05 63 37 02 82 - adresse mail : granier.jc@orange.fr

Les communes comprises dans le périmètre d'affichage de 3 km autour de l'installation sont : ROSIS, COMBES, COLOMBIERES-SUR-ORB, TAUSSAC-LA-BILLIERE, LE POUJOL-SUR-ORB, SAINT MARTIN-DE-L'ARCON, SAINT-GERVAIS-SUR-MARE et LES AIRES.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier soumis à enquête (qui comprend l'étude d'impact réglementaire et l'avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de ROSIS, commune d'implantation de l'installation, siège de l'enquête et dans les mairies des Aires, de Saint-Gervais-sur-Mare et de Combes.

Le dossier est consultable :
- à la mairie de ROSIS, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de cette mairie (le lundi et le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le mardi et le vendredi de 9 h à 12 h)
- dans les mairies de :
-COMBES, le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30 et le samedi de 10 h 30 à 11 h 30 et, *à titre exceptionnel*, le samedi 22 juin 2019, jour de la permanence du Commissaire enquêteur, de 9 h 30 à 12 h 30)
-COLOMBIERES-SUR-ORB,(du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, et le vendredi de 9 h à 12 h)
-TAUSSAC-LA-BILLIERE, (le lundi de 8 h à 12 h et les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h)
- LE POUJOL-SUR-ORB, (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h)
-SAINT MARTIN-DE-L'ARCON, (les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 17 h)
-SAINT-GERVAIS-SUR-MARE (les lundi, mardi, mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le jeudi de 9 h 30 à 12 h, et le vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h)
- et LES AIRES (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30)
- sur le site internet des services de l'État : http://www.herault.gouv.fr/ Publications/consultation du public/ Installations classées
- sur le site : https://www.democratie-active.fr/enqueterosis/
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 16 heures 30 (hors jours fériés).

Les observations et propositions du public pourront être :
- communiquées à Monsieur Bernard DELBOS, Architecte DPLG, ethnologue, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier, **lors de ses permanences dans les mairies de ROSIS et dans les mairies des Aires, de Saint-Gervais-sur-Mare et de Combes, aux dates ci-après :**
  - **mardi 11 juin 2019 , de 9 h à 12 h à ROSIS**
  - **mardi 18 juin 2019 , de 9 h à 12 h, dans la commune des AIRES**
  - **samedi 22 juin 2019 , de 9 h 30 à 12 h 30, à COMBES**
  - **mercredi 26 juin 2019 , de 13 h 30 à 16 h 30, à SAINT-GERVAIS-SUR-MARE**
  - **jeudi 11 juillet 2019 , de 14 h à 17 h à ROSIS (clôture de l'enquête).**
- adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de ROSIS – Andabre -34610 - ROSIS, siège de l'enquête
- formulées sur les registres d'enquête **dans les mairies de Rosis, des Aires, de Saint-Gervais-sur-Mare et de Combes,** lieux de permanences du commissaire- enquêteur
- transmises par voie électronique sur le **registre dématérialisé** à l'adresse suivante : **https://www.democratie-active.fr/enqueterosis/**

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie de ROSIS, commune d'implantation de l'installation, à la Préfecture de l'Hérault ainsi que sur le site Internet des services de l'État (http://www.herault.gouv.fr) pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, prise par M. le Préfet de l'Hérault, est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus.